

Pour la constitution du dossier d'admission, les documents suivants doivent par ailleurs être présentés par la famille :

- Notification des droits et des paiements de la CAF, ou autres Régimes, datant de moins de 3 mois
- Numéro de PAJE ou numéro d'immatriculation URSAFF
- Justificatif de domicile (facture de gaz, électricité, ...) datant de moins de 3 mois
- Justificatif de lieu de travail ou formation le cas échéant (contrat de travail, ...) datant de moins de 3 mois
- RIB/BIC/IBAN. avec autorisation de prélèvement si paiement par prélèvement
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile souscrite par les parents
- Présentation du carnet de santé et des certificats de vaccinations
- En cas de séparation des parents, la décision de justice fixant les modalités d'exercice de l'autorité parentale et de l'hébergement de l'enfant

L'admission sera définitive après :

- Signature du contrat d'accueil incluant le calendrier de réservation ainsi que l'ensemble des pièces ci-dessus et informations nécessaires à son établissement. La signature du contrat d'accueil implique l'acceptation du présent règlement.
- Avis favorable du médecin de l'établissement ou certificat médical du médecin traitant pour les enfants de plus de 4 mois à l'exception de ceux présentant un handicap ou une pathologie particulière nécessitant un suivi particulier.
- Le règlement de la cotisation annuelle en tant que membre usager de l'association, conformément à ses statuts.